BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1278

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

844 793 760 RCS Rennes.
H2B.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 400016.00 EUR.
Adresse : 12, Rue des Francs Bourgeois, 35000 Rennes.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ "H2B" PAR LA SOCIÉTÉ "CGP EXPERT" Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juin 2023, la société "CGP EXPERT", société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 20 000 euros, dont le siège social est situé 12, rue des Francs Bourgeois – 35000 RENNES et qui est immatriculée au R. C. S. de RENNES sous le numéro 437 985 252, et la société "H2B", société à responsabilité limitée au capital de 400 016 euros, dont le siège social est situé 12, rue des Francs Bourgeois – 35000 RENNES et qui est immatriculée au R.C.S. de de RENNES sous le numéro 844 793 760, ont établi le projet de la fusion par voie d'absorption de la société "H2B" par la société "CGP EXPERT". Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 644,15 parts sociales de la société absorbée pour 1 parts sociales de la société absorbante. Aux termes dudit projet, la Société absorbée apporterait à la Société absorbante l'ensemble de ses éléments d'actif évalués à 1 107 110 euros, moyennant la prise en charge de son passif évalué à 405 541 euros, soit un actif net apporté de 701 569 euros. En rémunération de cet apport, 621 parts sociales nouvelles de 26,67 de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la Société Absorbante à titre d'augmentation de capital d'un montant de 16 560 €. La prime de fusion s'élèverait à 685 009 euros. La fusion des sociétés étant réalisée « à l'envers », la société CGP EXPERT procédera postérieurement à l'augmentation de son capital, à une réduction dudit capital social par annulation des 750 parts sociales de 26,67 euros, devenues auto-détenues, soit une réduction du capital d'un montant de 20 000 euros. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2023, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la Société absorbée depuis le 1er janvier 2023 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société absorbante. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES le 2 Juin 2023 au nom de la société "CGP EXPERT", absorbante, et au nom de la société "H2B", absorbée. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance

est antérieure au présent avis peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis.

